



Rapport Financier

au 30 juin 2005

SOMMAIRE

CHIFFRES CLES	2
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS	4
Bilan consolidé	4
Compte de résultat	5
Informations sectorielles consolidées	6
Capitaux propres	7
Tableau des engagements	8
Tableau des flux de trésorerie	9
FAITS MARQUANTS	11
Chiffre d'affaires	11
Primes émises Vie/ Non-Vie	11
Résultat technique	12
Résultat financier	13
Impôts	13
Résultat net part du Groupe de la période	13
NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES	14
1. Présentation des normes et interprétations appliquées	14
2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS	14
2.1. Regroupements d'entreprises	14
2.2. Ecart actuariels sur les engagements de retraite	14
2.3. Ecart de conversion	14
2.4. Evaluation de certains actifs incorporels / corporels à la juste valeur	15
2.5. Paiements fondés sur des actions	15
3. Principes de consolidation IFRS	15
3.1. Méthodes de consolidation	15
3.2. Harmonisation des principes comptables	15
3.3. Méthodes de conversion	15
3.4. Ecart d'acquisition et regroupements d'entreprises	16
4. Principes comptables	17
4.1. Actifs immobiliers	17
4.2. Placements financiers	18
4.3. Actions auto-détenues	19
4.4. Passifs financiers	20
4.5. Instruments dérivés et instruments de couverture	20
4.6. Principes et méthodes comptables particuliers aux opérations de réassurance	21
4.7. Engagements de retraite et avantages assimilés	23
4.8. Impôts	24
5. Provisions pour risques et charges	25
6. Principes de présentation des états financiers	25
6.1. Affectation des charges par fonction	25
6.2. Information sectorielle	25
NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS	26
EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE	27
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28

CHIFFRES CLES

En € millions	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004	Au 31 décembre 2004
Primes brutes émises	1 184	1 344	2 561
Primes brutes acquises	1 130	1 437	2 728
Résultat opérationnel	140	125	199
Résultat net part du Groupe après impôts	72	61	75
Placements des activités d'assurance	8 050	8 357	8 094
Passifs nets relatifs aux contrats	(8 818)	(9 992)	(9 298)
Capitaux propres part du Groupe	1 705	1 328	1 326
En €			
Résultat net par action	0,09	0,08	0,09
Résultat net par action (dilué)	0,08	0,08	0,09
Actif net comptable par action	1,77	1,64	1,64
Actif net comptable dilué par action	1,78	1,63	1,66

Avertissement

Certaines informations contenues dans ce rapport d'activité pouvant être des informations de nature prospective soumises à des facteurs de risques et d'incertitude, les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations fournies.

Etats Financiers Consolidés

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Bilan consolidé

En € millions

ACTIF	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004	PASSIF	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2004
Actifs incorporels	239	249	Capitaux propres du Groupe	1 705	1 326
Ecart d'acquisition	200	200	Capital	763	645
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance Vie	26	37	Primes d'émission, de fusion et d'apport	137	42
Autres immobilisations incorporelles	13	12	Réserve consolidée	668	516
Actifs corporels	10	10	Réserve de réévaluation	57	43
Placements des activités d'assurance	8 050	8 094	Résultat consolidé	72	75
Immobilier de placement	327	320	Paiements fondés en actions	8	5
Placements disponibles à la vente	5 635	5 572	Intérêts minoritaires	0	0
Placements en juste valeur par résultat	786	780	Capitaux propres totaux	1 705	1 326
Prêts et créances	1 300	1 421	Dettes de financement	927	1 344
Instruments dérivés	2	1	Dettes subordonnées	232	222
Investissements dans les entreprises associées	21	18	Dettes de financement représentées par des titres	505	936
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	990	919	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	190	186
Autres actifs	2 672	2 709	Provisions pour risques et charges	61	59
Impôts différés actifs	207	216	Passifs relatifs aux contrats	9 808	10 217
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 505	1 626	Provisions techniques relatives à des contrats d'assurance	9 758	10 152
Créances nées des opérations de cession en réassurance	162	53	Passifs relatifs à des contrats financiers	50	65
Créance d'impôt exigible	0	0	Autres passifs	1 093	878
Autres créances	285	296	Impôts différés passifs	83	70
Frais d'acquisition reportés	513	518	Instruments dérivés passifs	27	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 612	1 825	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	679	581
			Dettes nées des opérations de réassurance cédée	129	16
			Dettes d'impôts exigibles	0	0
			Autres dettes	175	208
TOTAL ACTIF	13 594	13 824	TOTAL PASSIF	13 594	13 824

Compte de résultat

En € millions	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004	Au 31 décembre 2004
Primes brutes émises	1 184	1 344	2 561
Variation des primes non acquises	(54)	93	167
Primes brutes acquises	1 130	1 437	2 728
Autres produits d'exploitation	0	(1)	7
Produits financiers nets de charges	197	170	312
Total produits des activités ordinaires	1 327	1 606	3 047
Charges des prestations des contrats	(840)	(976)	(1 923)
Commissions brutes sur primes acquises	(251)	(339)	(660)
Résultat net des cessions en réassurance	(12)	(91)	(104)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(53)	(49)	(98)
Autres produits et charges opérationnels courants	(28)	(26)	(63)
Total autres produits et charges courants	(1 184)	(1 481)	(2 848)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	143	125	199
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	0	0
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	140	125	199
Charge de financement	(30)	(43)	(78)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	0	0
Impôts sur les résultats	(38)	(21)	(46)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	72	61	75
Intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	72	61	75
En €			
Résultat par action	0,09	0,08	0,09
Résultat dilué par action	0,08	0,08	0,09

Informations sectorielles consolidées
Compte de résultat sectoriel

En € millions	Vie		Non - Vie	
	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Primes brutes émises	525	631	659	713
Variation des primes non acquises	(29)	(24)	(25)	117
Primes brutes acquises	496	607	634	830
Autres produits d'exploitation	0	0	0	(1)
Produits des placements nets de charges de gestion	56	66	85	88
Plus et moins-values de cession des placements	19	1	(6)	23
Variation de juste valeur des placements	1	(11)	28	5
Variation des dépréciations sur placements	0	(2)	5	(3)
Résultat de change	7	8	2	(5)
Produits financiers nets de charges	83	62	114	108
Total produits des activités ordinaires	579	669	748	937
Charges des prestations des contrats	(418)	(473)	(422)	(503)
Commissions brutes sur primes acquises	(115)	(136)	(136)	(203)
Primes émises rétrocédées	(15)	(16)	(51)	(68)
Variation des primes rétrocédées non acquises	1	0	(3)	(16)
Primes acquises rétrocédées	(14)	(16)	(54)	(84)
Sinistralité rétrocédée	14	(1)	38	2
Commissions rétrocédées acquises	1	3	3	5
Résultat net des cessions de réassurance	1	(14)	(13)	(77)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(18)	(15)	(35)	(34)
Autres produits et charges opérationnels courants	(1)	(2)	(27)	(24)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	28	29	115	96
Autres produits et charges opérationnels	0	0	(3)	0
RESULTAT OPERATIONNEL	28	29	112	96

Primes brutes émises par zone géographique

En € millions	Vie		Non-Vie	
	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004
Primes brutes émises	525	631	659	713
Europe	283	276	376	409
Amérique du Nord	200	324	85	109
Asie et reste du monde	42	31	198	195

Capitaux propres

En € millions	
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 01/01/2004	589
Résultat de l'exercice	75
Ecart de conversion	(74)
Primes d'émission	713
Réserve de réévaluation	12
Autres variations	(4)
Océane	15
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS AU 31/12/2004	1 326
<hr/>	
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 01/01/2005	1 326
Résultat de l'exercice	72
Augmentation de capital	226
Distribution de dividende	(24)
Ecart de conversion	83
Réserve de réévaluation	14
Autres variations	8
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES IFRS AU 30/06/2005	1 705

Tableau des engagements

En € millions	Au 30 juin 2005	Au 30 juin 2004	Au 31 décembre 2004
Engagements reçus	1 199	1 317	971
Ouvertures de crédit non utilisées	159	30	44
Avals, cautions	47	67	47
Lettres de crédit	993	1 220	867
Autres engagements reçus	0	0	13
Engagements donnés	2 809	2 942	2 687
Avals, cautions	65	91	47
Lettres de crédit	688	623	656
Valeurs d'actif nanties	1 943	2 094	1 885
Autres engagements donnés	113	134	99
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	25	29	29

Tableau des flux de trésorerie

En € millions	Au 30 juin 2005	Au 31 déc 2004
Résultat net	72	75
Plus et moins-values de cession des placements	(9)	(42)
Variation des amortissements et autres provisions	9	55
Variation des frais d'acquisitions reportés	(19)	(20)
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	(714)	(379)
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	54	4
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	(39)	40
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles hors variation de BFR	(645)	(267)
Variation des créances et dettes	125	39
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	1	15
Impôts nets décaissés	2	1
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(517)	(212)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	0	(3)
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	0	13
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	10
Cessions d'immobilier de placement	5	16
Cessions de placements financiers	531	0
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	536	16
Acquisition d'immobilier de placement	0	0
Acquisition de placements financiers	(127)	(531)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(127)	(531)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	409	(505)
Emissions d'instruments de capital	226	737
Remboursements d'instruments de capital	0	(13)
Opérations sur actions propres	0	(10)
Dividendes payés	(24)	0
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	202	714
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	0	156
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(432)	(24)
Intérêts payés sur dettes de financement	0	0
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(432)	132
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(230)	846
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 825	1 836
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(517)	(212)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	409	(505)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(230)	846
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	125	(140)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 612	1 825

Annexe des comptes consolidés

FAITS MARQUANTS

Le résultat net en part du Groupe pour le premier semestre de l'année 2005 ressort à EUR 72 millions. L'activité technique du premier semestre poursuit les tendances déjà constatées depuis la fin 2003.

Au premier semestre 2005, le Groupe a réduit de manière significative ses réserves aux Etats-Unis par deux commutations (une en réassurance Vie et une en réassurance Non Vie).

En juin 2005, SCOR a acquis les intérêts minoritaires de la société irlandaise Irish Reinsurance Partners Limited pour un montant de EUR 183 millions. Le 22 juin 2005, SCOR a émis à 149.500.000 actions pour un montant net de frais de EUR 226 millions. Ce rachat a permis d'une part le refinancement de l'acquisition des intérêts minoritaires d'IRP, et d'autre part de renforcer la solidité financière du Groupe, notamment en vue d'une révision de sa notation financière.

Le 1^{er} août 2005, la notation financière (Standard & Poor's) du Groupe a été relevée à « A-, perspective stable ». Cette notation confirme la solidité de l'assise financière et le niveau élevé de solvabilité du Groupe et facilitera la mise en œuvre d'une politique de souscription toute entière axée sur la rentabilité et la sélection des risques.

Afin d'adapter la structure du Groupe à son niveau d'activité, le Groupe SCOR a annoncé en Juillet 2005 le lancement d'un programme de réorganisation du Groupe appelé « NewScor ».

Chiffre d'affaires

Les primes brutes émises pour le premier semestre 2005 baissent de 12 % à taux de change variables par rapport à la même période en 2004. Elles s'établissent à EUR 1 184 millions contre EUR 1 344 millions fin juin 2004.

Primes émises Vie/ Non-Vie

En € millions	30 juin 2005	30 juin 2004	Variation
Primes brutes émises Non-Vie	659	713	-8%
Primes brutes émises Vie	525	631	-17%
Primes émises Groupe	1 184	1 344	-12%

En Réassurance Non Vie la baisse de 8 % est principalement due à la nouvelle politique de souscription du Groupe, conjuguée à la baisse de notation. Cette évolution de l'activité était attendue suite notamment à la baisse de la notation intervenue durant l'été 2003.

En Réassurance Vie, l'activité diminue de 17 %. Ce secteur d'activité représente 44 % de l'activité du Groupe contre 47 % au 30 juin 2004. Cette baisse des affaires nouvelles résulte principalement de la baisse de notation intervenue durant l'été 2003.

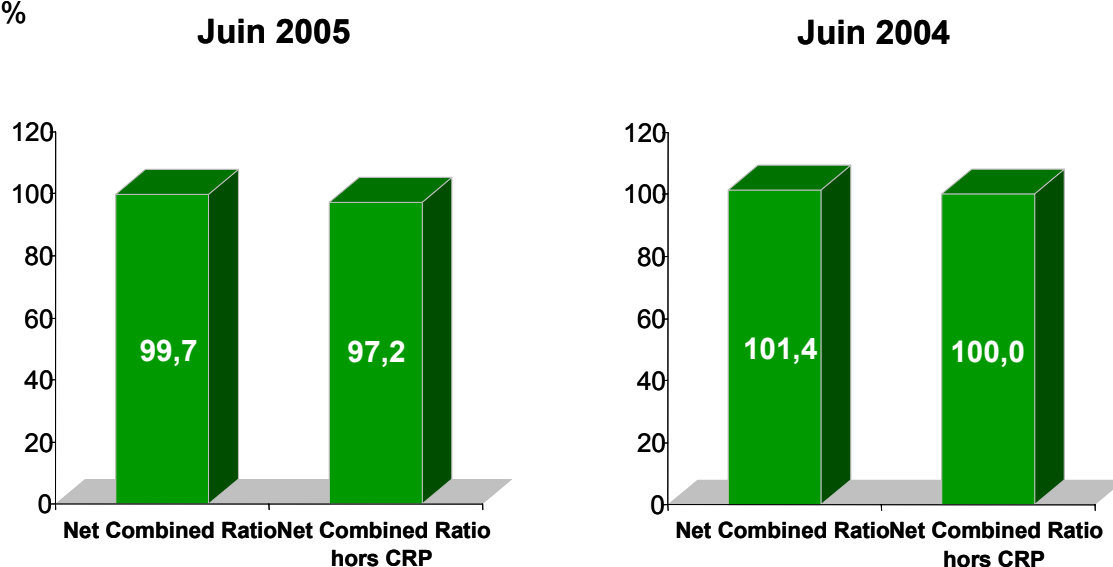
La répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe à fin juin 2005 est la suivante : Europe 54 % (44 % fin juin 2004), Amérique du Nord 38 % (51 % fin juin 2004), Asie et reste du monde 8 % (5 % fin juin 2004).

Résultat technique

Le ratio combiné « (sinistres + commissions + frais généraux) / primes acquises » en Réassurance Non-Vie s'établit à 99,7 % au 30 juin 2005 contre 101,4 % pour la période équivalente de 2004. Ce ratio, qui inclut les tempêtes Erwin/Gudrun et la détérioration du sinistre de Songda survenu au troisième trimestre 2004, montre la performance technique des exercices de souscription récents (2002 et suivants) notamment dans le domaine des Grands Risques d'Entreprises.

Ratio combiné net* Non-Vie

En %



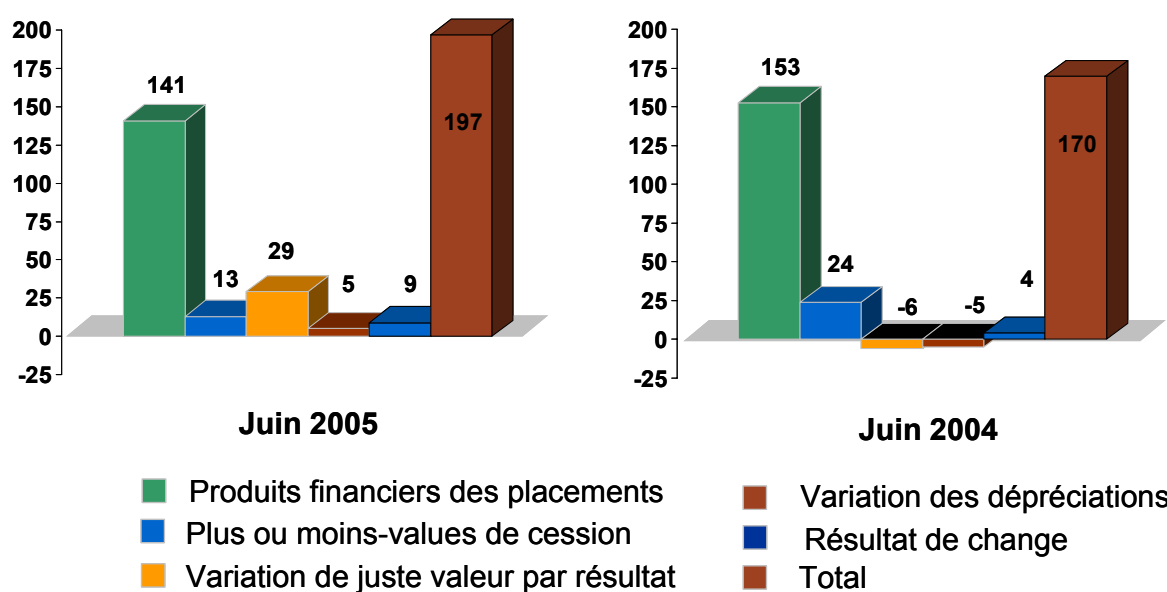
* net de réassurance

Les ratios combinés nets à fin juin 2004 et 2005 sont basés sur l'estimation à l'ultime des provisions techniques établies par les actuaires du Groupe.

Résultat financier

Les revenus financiers nets de charges (hors coût de l'endettement) pour le premier semestre de 2005 ont atteint EUR 197 millions, contre EUR 170 millions au 1er semestre 2004, soit une hausse de 16 %. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution positive des marchés financiers.

EUR millions



Impôts

La charge fiscale sur le premier semestre de 2005 s'élève à EUR (38) millions contre EUR (21) millions fin juin 2004.

Résultat net part du Groupe de la période

Le résultat net part du Groupe s'élève à EUR 72 millions, à comparer à EUR 61 millions pour la même période en 2004.

NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

1. Présentation des normes et interprétations appliquées

La préparation des informations financières du Groupe repose sur les normes IFRS et les interprétations publiées au 31 décembre 2004 et adoptées par l'Union Européenne, ainsi que sur les options retenues par la SCOR selon son anticipation de certaines normes et interprétations non encore publiées ou adoptées mais qui seraient applicables au 31 décembre 2005.

Les comptes sont présentés suivant les règles de présentation de la recommandation CNC 99R01 prévues dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

En outre, SCOR applique dès le 1er janvier 2004 les normes IFRS 4, IAS 32 et 39.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis pour la conversion aux normes IFRS.

Les détails de la transition des comptes publiés en normes françaises vers des comptes en IFRS ont été publiés en juin 2005 pour ce qui concerne les comptes annuels 2004.

2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS

Les informations financières IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS ». Dans le cadre de ce premier exercice, SCOR a retenu selon IFRS 1 les options complémentaires mentionnées ci-après quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs selon les normes IFRS.

2.1. Regroupements d'entreprises

Comme le permet la norme IFRS 3, la SCOR a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Comme le permet la norme IFRS 1, SCOR n'appliquera pas IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » de manière rétrospective aux écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition aux IFRS. En conséquence, ces écarts d'acquisition sont maintenus dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquéreuse.

2.2. Ecart actuariels sur les engagements de retraite

SCOR a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser au 1er janvier 2004 les écarts actuariels non encore comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés.

2.3. Ecart de conversion

SCOR a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1^{er} janvier 2004.

2.4. Evaluation de certains actifs incorporels / corporels à la juste valeur

SCOR a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.

2.5. Paiements fondés sur des actions

SCOR a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2003.

3. Principes de consolidation IFRS

3.1. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles SCOR exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a une perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle SCOR en avait le contrôle.

La participation du Groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence significative et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du groupe.

Le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Le Groupe contrôle en substance une structure juridique distincte (« entité ad hoc ») qu'il consolide même en l'absence de l'existence d'un lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés pour déterminer l'existence du contrôle ont été les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire les avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir a été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'auto-pilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Le Groupe consolide également par intégration globale les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus dans le cadre de ses activités. Ces entités n'étaient pas consolidées en normes françaises en application d'une exception réglementaire.

3.2. Harmonisation des principes comptables

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupes, sont totalement éliminés.

3.3. Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros (€).

3.3.1. Conversion des états financiers d'une entité étrangère

Lorsque la monnaie fonctionnelle des entités du Groupe ne correspond pas à la monnaie utilisée pour la présentation des états financiers consolidés du Groupe, le bilan est converti en utilisant le cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat est comptabilisé aux cours de change moyens de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres à la rubrique « écart de conversion ».

3.3.2. Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques, un cours moyen est utilisé).

À chaque clôture, l'entité doit convertir les éléments en devises figurant à son bilan dans la monnaie de fonctionnement, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les actifs et passifs techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture et les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat,
- les éléments non monétaires sont convertis :
 - * au cours de change à la date de la transaction s'ils sont évalués au coût historique (notamment les placements immobiliers) et,
 - * au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur s'ils sont évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions).

Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire sont comptabilisés directement dans les capitaux propres (actions disponibles à la vente, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire sont comptabilisés en résultat (actions désignées à la juste valeur par résultat, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

- Les gains et les pertes résultant de la conversion d'éléments de couverture d'un investissement net à l'étranger sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

3.4. Ecarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la part contrôlée par le Groupe de l'actif net de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition sur les filiales consolidées par intégration globale est inclus dans les immobilisations incorporelles. L'écart d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût historique, diminué des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Afin de déterminer les pertes de valeur éventuelles, l'écart d'acquisition est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT se définit comme une entité pour laquelle existent des flux de trésorerie séparés identifiables. Chacune représente l'investissement du Groupe dans chaque pays d'activité selon le premier niveau d'information sectorielle, suivant Réassurance Non Vie et Vie.

Chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté doit correspondre au niveau le plus fin auquel le Groupe suit son taux de retour sur investissement. Elle ne peut toutefois pas être plus large qu'un

secteur de premier ou de second niveau tel que défini pour les besoins de l'information sectorielle selon IAS 14.

Pour évaluer la perte de valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé :

- tous les ans à la même date pour chaque unité génératrice de trésorerie mais pas nécessairement à la date de clôture ;
- plus fréquemment en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels ;
- obligatoirement avant la fin de l'exercice d'acquisition d'une entité.

La perte de valeur est constatée lorsque la valeur nette comptable de l'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre (1) la juste valeur nette des frais de cession et (2) la valeur d'utilité (cash flow futurs actualisés) de cette unité.

Si les actifs de l'UGT ou l'unité incluse dans le groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition appartient font l'objet d'un test de dépréciation à la même date que l'UGT comprenant l'écart d'acquisition (ou s'il existe un indice de perte de valeur de l'un des actifs), celui-ci doit être réalisé avant de réaliser le test de dépréciation des écarts d'acquisition.

4. Principes comptables

Les informations financières sont établies selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les informations financières IFRS consolidées sont présentées en euro et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire.

Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, il est procédé à des estimations. Les hypothèses faites affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, qui se feraient jour ultérieurement.

4.1. Actifs immobiliers

4.1.1. Classification des immeubles :

Tous les immeubles actuellement détenus sont des immeubles de placement. Dans certains cas, certains immeubles sont partiellement occupés par des entités du Groupe.

4.1.2. Méthode de comptabilisation

Les immeubles sont comptabilisés au coût historique amorti. Leur valeur est décomposée en :

- terrain, non amorti ;
- quatre composants techniques :
 - la structure, ou gros œuvre, amortie sur une durée de 30 à 80 ans selon le type de construction ;
 - le clos et couvert, amorti sur une durée de 30 ans ;
 - les installations techniques, amorties sur une durée de 20 ans ;
 - les agencements et la décoration, amortis sur une durée de 10 à 15 ans selon leur nature.

Les frais, droits et honoraires d'acquisition (ou de développement) sont intégrés à la valeur de l'immeuble.

Le poids relatif de chaque composant technique et sa durée d'amortissement ont été fixés dans une grille de composants distinguant huit types de construction. Cette grille a été établie sur la base de l'expérience du Groupe et de grilles proposées par les instances professionnelles.

4.1.3. Evaluation

Chaque immeuble fait l'objet d'une expertise approfondie en valeur vénale ou « juste valeur » par un expert indépendant tous les 5 ans en fin d'exercice. Sa valeur vénale est réévaluée par le même expert au terme de chacun des 4 exercices suivants en fonction des changements intervenus dans son état locatif, des travaux réalisés et de l'évolution du marché immobilier local.

Lorsque la valeur vénale d'un immeuble apparaît inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée et passée en perte à hauteur de la différence entre sa valeur d'utilité et ladite valeur nette comptable. S'agissant d'immeubles de placement, il est considéré que leur valeur d'utilité dans le cadre d'une détention longue est principalement fondée sur la somme des cash-flows futurs estimés et actualisés sur la base des hypothèses en cours sur le marché. Scor n'a pas retenu de valeur résiduelle.

4.1.4. Crédit bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-baux et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont traités comme les autres immeubles de placement au coût historique amorti.

Au passif, une dette correspondante classée en « dettes de financement » est constatée. Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.1.5. Contrats de location (IAS 17)

En décembre 2003, la Groupe SCOR a cédé son siège social. La plus value nette réalisée en normes locales s'est élevée à 44 millions d'euros. En application de la norme IAS 17, cette plus value a été maintenue dans les comptes IFRS.

Le Groupe demeure locataire de cet immeuble jusqu'en décembre 2012. Le propriétaire de cet immeuble dispose d'une caution bancaire fonction du rating de SCOR. SCOR nantit auprès de l'établissement bancaire émetteur de cette caution un montant d'actif de même valeur.

4.1.6. Revenus locatifs

Les revenus locatifs résultant des immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

4.2. Placements financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers disponibles à la vente, actifs à la juste valeur par résultat, prêts et autres créances et instruments dérivés. Actuellement, aucun actif financier n'est classé en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes d'actifs sont comptabilisés à la date de règlement. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent selon les modalités présentées ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé selon les catégories d'actifs conformément aux modalités présentées ci-après.

Dans le cadre des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, il est considéré qu'une baisse du cours de plus de 20 % ou une baisse constatée sur une période de plus de six mois constitue une indication objective de dépréciation. Dans le cadre d'instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée selon les techniques de valorisation communément utilisées. Dans le cadre des instruments de dettes et des prêts et créances, l'indicateur objectif d'une dépréciation est notamment celui relatif à un risque de crédit avéré.

4.2.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente regroupent les actifs non dérivés qui sont soit désignés comme disponibles à la vente soit affectés à aucune autre catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur d'un actif ne faisant pas l'objet d'une couverture sont comptabilisés directement en capitaux propres, à l'exception des profits et pertes de change sur un actif financier monétaire disponible à la vente qui sont comptabilisés en résultat pour la part des profits et pertes de change relatifs au coût amorti et en capitaux propres pour la part des profits et pertes de change relatifs à la juste valeur. Les profits et pertes de change sur la juste valeur d'un actif financier non monétaire disponible à la vente sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est constaté en résultat. Seules peuvent faire l'objet d'une reprise les pertes de valeur sur un instrument de dette dont la juste valeur augmente au cours d'un exercice suivant et du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Lorsque l'actif est cédé, l'intégralité des gains et des pertes cumulés en capitaux propres est incluse dans les plus ou moins values de cession des placements du compte de résultat, déduction faite des montants antérieurement constatés en résultat.

Les intérêts des instruments de dette sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant l'amortissement des surcotes/décotes et sont comptabilisés en résultat. Les dividendes des instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi.

4.2.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comporte deux classes d'actifs : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Les principaux actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat concernent les titres détenus dans les OPCVM significatifs, les obligations convertibles en action, les produits dérivés, les placements représentatifs de contrats en Unités de Compte et certaines actions.

4.2.3. Prêts et créances

Cette catégorie comporte les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des créances résultant des opérations de réassurance.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial. Les prêts et créances à court terme sont comptabilisés au coût.

4.3. **Actions auto-détenues**

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres quel que soit l'objectif de leur détention, et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

4.4. Passifs financiers

Les passifs financiers, à l'exception des dettes résultant des opérations de réassurance, sont classés en dettes de financement, instruments financiers passifs ou autres dettes.

4.4.1. Dettes de financement subordonnées ou représentées par des titres

Ces postes regroupent les divers emprunts obligataires subordonnés ou non émis par le Groupe.

Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés contenus dans les emprunts ont été démembrés. La part relative à la composante de capitaux propres, déterminée à la date d'émission, est comptabilisée en capitaux propres. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation subséquente.

4.4.2. Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

Ce poste regroupe principalement les emprunts hypothécaires et les BMTN. Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial.

4.5. Instruments dérivés et instruments de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés dès l'origine à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté.

La méthode de comptabilisation varie selon que l'instrument dérivé est désigné ou non comme un instrument de couverture et de la nature de cette couverture selon les modalités décrites dans la note 4.5.2 ci-après sur les instruments de couverture.

Lorsque le Groupe n'a pas désigné un instrument dérivé comme étant un instrument de couverture, les profits et pertes résultant de la variation de la juste valeur de l'instrument sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent. Le Groupe utilise notamment les instruments dérivés suivants pour réduire son exposition aux diverses natures de risque auxquelles il est exposé : swap de taux, instruments à terme d'achat et de vente de devises, cap et floor, options d'achat et de vente.

4.5.1. Instruments dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument hybride d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques du contrat hôte, que l'instrument incorporé comporte les mêmes conditions qu'un instrument dérivé séparé, et que l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.

Lorsqu'un dérivé incorporé a été séparé de son contrat hôte, il est comptabilisé conformément aux dispositions relatives à la comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Lorsqu'un dérivé incorporé représente une part significative et qu'il ne peut être séparé du contrat hôte, l'instrument composé est traité comme un instrument détenu à des fins de transaction. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur l'instrument composé sont alors comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Le Groupe n'a procédé à aucun démembrement.

4.5.2. Instruments de couverture

Un instrument de couverture est un instrument dérivé désigné ou, pour une couverture du seul risque de variation des taux de change, un actif ou un passif non dérivé désigné dont la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement ferme, une transaction prévue hautement probable ou un investissement net dans une activité étrangère qui expose le Groupe à un risque de variation de juste valeur ou de variation de flux futurs de trésorerie et qui est désigné comme étant couvert.

L'efficacité des couvertures mises en place est contrôlée périodiquement de manière à s'assurer du degré de compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément à couvrir, attribuable au risque couvert, par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture.

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisées de la manière suivante :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture considérée comme étant la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres ;
- la partie inefficace de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les principaux instruments de couverture consistent en des achats et ventes à terme de devises.

4.6. Principes et méthodes comptables particuliers aux opérations de réassurance

4.6.1. Classification et comptabilisation des contrats de réassurance

Les traités de réassurance acceptés et rétrocédés par le Groupe donnent lieu en IFRS à des règles de comptabilisation différentes suivant qu'ils relèvent de la norme assurance IFRS4 ou de la norme IAS39.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession en réassurance qui opèrent un transfert de risque d'assurance significatif sont comptabilisées suivant les principes comptables IFRS4, c'est-à-dire selon les principes de comptabilisation pré-existants à la mise en œuvre des normes IFRS et utilisés à ce jour pour établir les comptes consolidés de SCOR en conformité avec le règlement CRC 2000-05, à l'exception du traitement des provisions d'égalisation décrit ci-après.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession qui ne transfèrent pas un risque significatif sont comptabilisées suivant la norme IAS 39, ce qui conduit d'une part à ne plus reconnaître les primes comme du chiffre d'affaires, et d'autre part, à reclasser les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en passif ou actif financier par assimilation à un dépôt sur les rubriques « Passifs relatifs à des contrats financiers » et « Actifs relatifs à des contrats financiers » du bilan. Ces dépôts sont évalués sur la base des seuls flux financiers et non plus sur la base des mouvements estimés à l'ultime comme le prévoient les principes comptables applicables aux opérations d'assurance.

Le chiffre d'affaires correspondant à ces affaires est maintenant égal aux prélèvements réalisés par SCOR. Il est comptabilisé à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat.

4.6.2. Principes comptables français applicables aux contrats classés en IFRS 4 dits contrats « d'assurance »

Comptabilisation des comptes cédantes

Les sociétés de réassurance du Groupe enregistrent dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de l'inventaire, les comptes non reçus des cédantes font l'objet d'une estimation des comptes manquants. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible des engagements de réassurance. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits dans l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Comptabilisation des estimations de réassurance

Les primes comptabilisées dans l'exercice pour l'activité Non-Vie correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. Il est régulièrement revu pendant l'exercice pour tenir compte des éventuelles modifications des primes versées au contrat. Une provision pour prime non acquise est calculée, soit contrat par contrat, prorata temporis, soit selon une méthode statistique lorsque cette dernière fournit des résultats proches de ceux qui seraient obtenus en appliquant la méthode contrat par contrat.

La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en créances ou dettes nées des opérations de réassurance acceptée. La différence entre la sinistralité ultime attendue sur la base des primes acquises ainsi déterminées et les sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Concernant la Réassurance Vie des contrats dits « d'assurance », compte tenu de la typologie des affaires souscrites, les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes manquants des cédantes pour l'année en cours en complément des informations reçues et comptabilisées. Pour des raisons de cohérence avec les activités Non-Vie, les sinistres estimés sont comptabilisés en provisions pour sinistres à payer.

Provisions pour sinistres

Les provisions de sinistres doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du Groupe.

En Réassurance Non-Vie, SCOR est tenue de maintenir ses provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais de gestion de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés, à la fin de chaque exercice (nets des estimations de récupération et de subrogation). Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées à "l'ultime" à l'exception des provisions de la branche accidents du travail qui font l'objet, aux Etats-Unis et aux Bermudes, d'une actualisation. La charge de sinistre à l'échéance du contrat est estimée en fonction de l'expérience statistique passée pour des affaires similaires. Les provisions de sinistres incluant les estimations de sinistres payés sont calculées en tenant compte du résultat prévisible et complètent l'information communiquée par les cédantes.

En Réassurance Vie, les provisions mathématiques communiquées par les cédantes, sont complétées par des estimations établies en fonction des statistiques passées et des indications fournies par les souscripteurs.

Frais d'acquisition des opérations de réassurance

En Réassurance, les coûts liés à l'acquisition de nouveaux contrats, essentiellement les commissions, sont portés à l'actif du bilan dans la limite de la profitabilité des contrats. Ils sont amortis sur la base de la durée résiduelle des contrats en Non-Vie, et sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures des contrats en Vie.

4.6.3. Provisions pour égalisation

Les principes de comptabilisation IFRS ne prévoient pas la possibilité de constituer des provisions pour des risques futurs sur des contrats à venir. Lorsque de telles provisions existent, elles sont éliminées dans les comptes consolidés de SCOR en normes IFRS.

4.6.4. Comptabilité reflet (« shadow accounting ») :

Selon les principes comptables IFRS (cf. note sur les Placements financiers), les actifs financiers sont valorisés à la juste valeur. Ceci conduit à reconnaître, en fonction de la classification des actifs qui a été retenue, dans les comptes de SCOR les plus ou moins values latentes sur les titres en portefeuille soit en compte de résultat, soit en augmentation ou diminution des capitaux propres.

SCOR a choisi, comme l'y autorise la norme IFRS 4, d'appliquer la comptabilité reflet. En conséquence, les plus ou moins-values comptabilisées mais latentes sur les placements affectent les évaluations des actifs et passifs techniques de la même façon que le fait une plus value ou une moins value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des frais d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) est comptabilisé en capitaux propres lorsque les plus values ou moins values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres. Sinon il est comptabilisé en résultat selon un schéma identique à celui utilisé pour les plus ou moins-values réalisées. Les principaux postes techniques concernés par ces ajustements sont :

- les frais d'acquisition reportés, dont l'amortissement se fait en fonction des profits techniques et financiers des traités (Ajustement reflet des frais d'acquisition ou « shadow DAC »),
- les provisions techniques, lorsque le taux d'actualisation utilisé dépend directement de la performance des actifs (Ajustement reflet des provisions mathématiques ou « shadow PM »).

4.6.5. Dérivés incorporés

La norme IFRS 4 prévoit la séparation des dérivés incorporés dans les contrats d'assurance notamment lorsque ces contrats hybrides ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat et que les caractéristiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liées aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. Les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance ne sont pas séparés. SCOR n'a pas identifié de dérivés incorporés dans ses contrats.

4.7. Engagements de retraite et avantages assimilés

4.7.1. Engagements de retraite

Le Groupe SCOR participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Les avantages offerts aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis à vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du Groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à

prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, le coût des services passés est reconnu en charges immédiatement.

4.7.2. Autres avantages à long terme

Le Groupe SCOR récompense, dans certains pays, l'ancienneté de service de ses salariés en leur attribuant une somme forfaitaire à certains échelons d'ancienneté. Le principal pays concerné est la France. Pour la France, la valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan.

4.7.3. Indemnités de Fin de Contrat de Travail

Des indemnités de fin de contrat de travail peuvent être dues aux salariés lorsque le Groupe licencie un ou plusieurs membres du personnel ou encourage les départs volontaires. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé au travers d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. Les indemnités payables plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées.

4.7.4. Rémunération en options d'actions et actions

Le Groupe SCOR est susceptible d'offrir à ses salariés des plans de souscription et d'achat d'actions. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total qui est reconnu sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées en excluant les conditions d'attribution non liées aux conditions de marché (condition de ROE par exemple). Ces conditions sont prises en compte dans la détermination du nombre d'options probables qui seront acquises par les bénéficiaires. A chaque date de clôture, l'entreprise revoit ses estimations du nombre attendu d'options qui seront acquises. L'impact est alors comptabilisé, le cas échéant, au compte de résultat par contrepartie des capitaux propres sur la période restante d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe a attribué au cours de l'exercice 2004 des actions à l'ensemble de ses salariés. Cette attribution donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

4.8. Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un impôt différé sur le retraitement de la réserve de capitalisation est constaté sans prendre en compte la probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve.

Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées que lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il est probable qu'existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

5. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

6. Principes de présentation des états financiers

6.1. Affectation des charges par fonction

Conformément à la possibilité qui lui est offerte par la norme IAS 1, le Groupe a choisi de présenter ses charges par fonction au sein du compte de résultat. Cette présentation fournit des informations plus pertinentes pour les utilisateurs que la classification des charges par nature mais l'affectation des coûts aux différentes fonctions est effectuée sur la base de clés de répartition et implique une part de jugement.

Cette méthode est identique aux modalités de présentation des frais généraux qui étaient utilisées pour les comptes consolidés de SCOR en normes françaises. Les charges de fonctionnement sont réparties en cinq destinations : frais d'acquisition, frais de règlement de sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Ces charges sont affectées aux destinations définies ci-dessus, société par société.

6.2. Information sectorielle

L'activité du Groupe se décompose en deux métiers distincts : Non-Vie et Vie. L'information sectorielle de SCOR était précédemment établie selon trois périmètres : Réassurance Non Vie, Réassurance de Personnes et CRP. L'organisation juridique reflète ces deux métiers depuis 2003. Chacun propose des produits et services différents, commercialisés par des canaux distincts. Compte tenu de la spécificité de leurs caractéristiques, ces métiers constituent le premier niveau de l'information sectorielle.

La Direction évalue la performance de ces segments et leur alloue des ressources en fonction de plusieurs indicateurs de performance. Le montant des opérations inter-segments, notamment relatif aux primes brutes acceptées, n'est pas significatif.

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Normes IFRS En € millions	Au 30 juin 2005					Au 31 décembre 2004				
	Coût ou coût amorti	Juste valeur	Plus- values latentes	Moins- values latentes	Valeur Nette Compta ble	Coût ou coût amorti	Juste valeur	Plus- values latentes	Moins- values latentes	Valeur Nette Comptable
Immobilier de placement	327	390	63	0	327	319	381	62	0	319
AFS (Juste valeur par capitaux propres)	5 515	5 635	155	-35	5 635	5 482	5 572	120	-30	5 572
Obligations	5 125	5 227	132	-30	5 227	5 212	5 292	108	-28	5 292
Actions	375	393	23	-6	393	250	260	12	-2	260
Titres de participation	15	15	0	0	15	20	20	0	0	20
Juste valeur par résultat	734	786	60	-8	786	757	780	31	-8	780
Obligations	457	483	26	-1	483	506	516	10	0	516
Actions	277	303	33	-7	303	251	264	21	-8	264
Prêts et créances	1 300	1 300	0	0	1 300	1 421	1 421	0	0	1 421
Instruments dérivés	0	2	2	0	2	0	1	1	0	1
- Dérivés (juste valeur par résultat)	0	2	2	0	2	0	1	1	0	1
- Dérivés (juste valeur par capitaux propres)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements des activités d'assurance	7 876	8 112	280	-43	8 050	7 979	8 156	214	-38	8 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 612	1 612	0	0	1 612	1 825	1 825	0	0	1 825

EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE

Le Groupe SCOR poursuit avec détermination la politique de souscription sélective visant à redresser sa rentabilité et à renforcer sa solvabilité. Le redéploiement du portefeuille vers les activités les plus rentables sur les marchés les plus porteurs est déjà bien engagé. Le Groupe SCOR bénéficie des conditions satisfaisantes du marché de la réassurance, comme en témoignent notamment le ratio combiné net dégagé lors du premier semestre 2005.

Toutes les activités du Groupe bénéficieront du retour à une meilleure notation intervenu au 1^{er} août 2005.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)**

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société SCOR, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS qui devraient être applicables dans l'Union européenne et appliquées par la société pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, tels que décrits dans la note 1 de l'annexe et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe 1 de la note annexe n° 1 qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- le paragraphe 6 de la note annexe n° 1 qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.
- les paragraphes 3.4 et 4.8 de la note annexe n° 1 concernant les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des impôts différés, réalisée à partir de projections issues du plan stratégique Moving Forward, ainsi que sur la note "Faits marquants" de l'annexe qui expose le relèvement, le 1er août 2005, de la notation financière du Groupe SCOR à "A-, perspective stable".

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 1er septembre 2005

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Alain VINCENT

MAZARS & GUERARD

Lionel GOTLIB

Jean-Luc BARLET



Société Anonyme au capital de 763 096 713 euros

Siège : Immeuble SCOR – 1, avenue du Général de Gaulle,
92074 Paris La Défense cedex – France

Téléphone : 33(0) 1 46 98 70 00 – **Fax** : 33 (0) 1 47 67 04 09

<http://www.scor.com>

R.S.C. Nanterre B 562 033 357